



Arrêté temporaire de voirie portant sur la permission de voirie

**ENEDIS – TPO - Branchement aux réseaux EDF -
« chemin de la Croix Matillon » - du 13/03/2026 au 11/06/2026**

Le Maire de la commune de Montrottier (Rhône),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L.113-2, L.141-1 et suivants et R.141-13 à R.141-21,

Vu la demande du 06/03/2026 formulé par ENEDIS-DRSIR-AGENCE RACCORDEMENT PRNI, 7 boulevard Pacatianus, 38200 VIENNE ; Bénéficiaire TPO, ZA des Aiguillons, 69670 VAUGNERAY ;

Considérant qu'en raison de travaux de branchement aux réseaux EDF, situé « chemin de la Croix Matillon », il convient d'autoriser TPO à occuper une partie de la voie publique appartenant au domaine public communal de voirie et à y effectuer des travaux de branchement aux réseaux, du 13/03/2026 au 11/06/2026 à Montrottier ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : TPO est autorisé à occuper la partie de la voie publique situé « chemin de la Croix Matillon » et à y réaliser des travaux de branchement aux réseaux EDF, figurant au plan annexé au présent arrêté, à Montrottier ;

Article 2 : TPO est autorisé à effectuer les travaux mentionnés à l'article 1^{er} sous réserve que la circulation et la visibilité ne subissent aucune gêne.

Article 3 : L'installation et ses abords doivent être tenus en constant état de propreté. Les déchets de toute nature ne doivent, en aucun cas, être jetés sur la voie publique.

Article 4 : Sont prohibées toutes installations malpropres, rudimentaires, inesthétiques ou de nature à nuire au bon aspect de la voie publique ainsi que les installations qui ne présentent pas toutes les garanties de sécurité, de solidité ou de stabilité nécessaires,

Article 5 : Le présent arrêté est accordé pour une durée de 90 jours du 13 mars 2026 au 11 juin 2026.

Article 6 : La présente autorisation pourra être retirée à toute époque et notamment lorsque l'intérêt public l'exigera, en cas de non-respect de l'une des dispositions de la présente autorisation.

Article 7 : Le présent arrêté est publié électroniquement sur le site internet de la ville de Montrottier et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Il peut être contesté par le biais d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification au demandeur.

Article 8 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est notifié à l'intéressé et transmis à la Gendarmerie de Saint Laurent de Chamousset.

Fait à Montrottier, le 09 mars 2026,

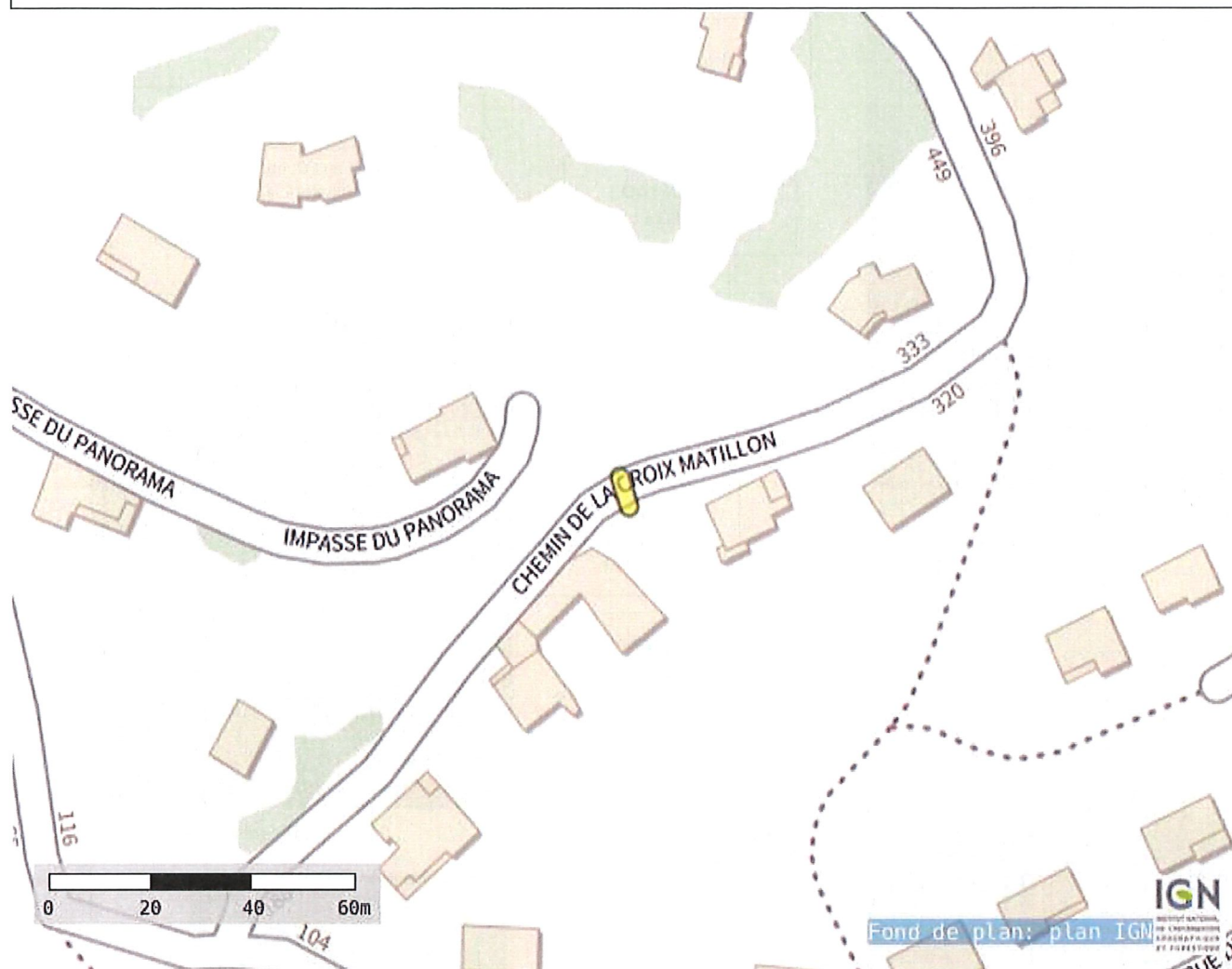
Le Maire,

Michel GOUGET.



Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée :



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

813517.8312635579

6522897.8578118505

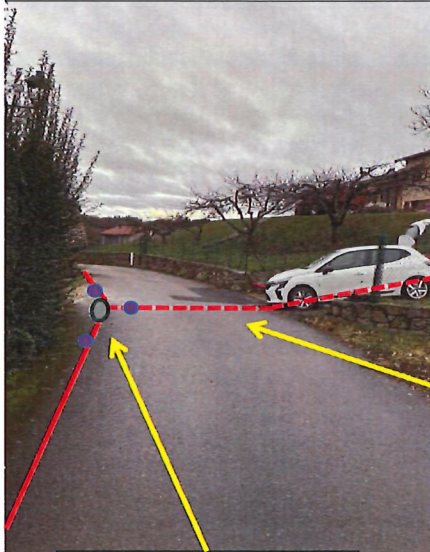
Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

4,46143368000173	45,79617996723977	4,46149783503829	45,79612803158224
4,46143275272904	45,79618296787274	4,46149544750521	45,79612545266261
4,46143268289445	45,79618603697639	4,46149238422935	45,79612324804756
4,46143347318168	45,79618905660675	4,46148876293068	45,79612150245907
4,46143509322043	45,79619191072118	4,46148472277368	45,79612028297927
4,46143748075351	45,79619448963768	4,46148041901932	45,79611963647207
4,46144054402938	45,79619669424991	4,46147601705846	45,79611958778247
4,46144416532804	45,79619843983602	4,46147168605600	45,79612013878159
4,46144820548504	45,79619965931417	4,46146759244993	45,79612126829463
4,46145250923940	45,79620030582043	4,46146389355522	45,79612293291527
4,46145691120026	45,79620035450998	4,46146073151834	45,79612506867281
4,46146124220272	45,79619980351171	4,46145822785459	45,79612759349141
4,46146533580880	45,79619867400024	4,46145647877836	45,79613041034355
4,46146903470350	45,79619700938187	4,46143368000173	45,79617996723977
4,46147219674038	45,79619487362703		
4,46147470040413	45,79619234881153		
4,46147644948036	45,79618953196248		
4,46149924825699	45,79613997507479		
4,46150017552969	45,79613697443946		
4,46150024536427	45,79613390533314		
4,46149945507704	45,79613088569977		

(PlanDetail_Prolys_v1.01)

N° OSR :	43497072	enedis L'ELECTRICITE EN RESEAU	Matricule Compteur	
Nom du client :	LEGRAIN		Index	
Lieux d'intervention :	TPO		Puissance Contrat	

ETUDE TECHNIQUE

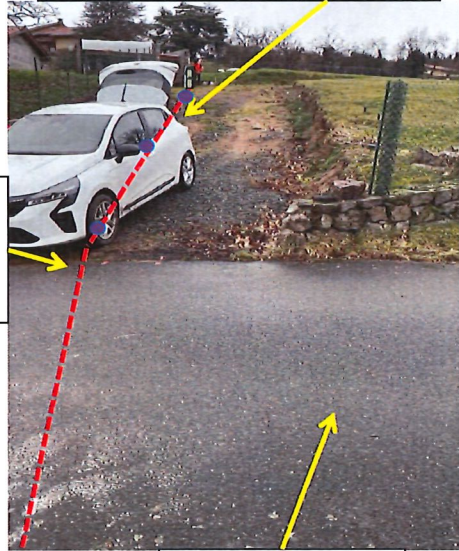


Viabilisation du LOT

**SECTION : AO
PARCELLE :**

Tranchée à réaliser sous enrobé
5ml + ouverture de la boîte

Le client a déjà posé dans le chemin un TPC DN90 qui est en attente en limite de la voirie communale. Il faut ouvrir sur le fourreau à 3 endroit pour poser des puces et vérifier la conformité du fourreau



Poser dans TPC DN90, un câble branchement 4*35² ALU, longueur 30ml

Confection d'une SDI 35/240
DIPÔLE : 4542
Réseau 150 ALU

**6 Puces à poser
(3 dans le chemin et 3 autour de la boîte)**



Poser au sol
- 1 Cibe de coupure 805

Voirie communale

Le client est en charge de :
- Materialiser l'emplacement exact du coffret avec deux piquets pour que le coffret soit bien posé sur la limite